



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement**Vingt-troisième session
Genève, 4 et 5 mai 2021**Rapport du Groupe de travail de la surveillance
et de l'évaluation de l'environnement
sur sa vingt-troisième session****I. Introduction****A. Généralités**

1. À sa vingt-sixième session (Genève, 9 et 10 novembre 2020), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a décidé de prolonger le mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement jusqu'à la mi-2023 afin de lui permettre d'élaborer un nouveau projet de mandat après la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », et a demandé au secrétariat de soumettre cette décision de prolongation du mandat (tel qu'il figure dans le document ECE/EX/2017/L.2) au Comité exécutif de la CEE pour approbation¹.

2. À sa 114^e réunion, (Genève, 12 février 2021), le Comité exécutif a approuvé la prolongation jusqu'au 30 juin 2023 du mandat du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, tel qu'il figure dans le document ECE/EX/2017/L.2 et dans l'annexe au document ECE/CEP/AC/10/2021/4².

3. Le mandat du Groupe de travail prévoit qu'il suive les progrès réalisés par les pays d'Europe et d'Asie centrale dans la mise en place au plus tard en 2021 de systèmes nationaux d'information conformes au Système de partage d'informations sur l'environnement. Le Groupe de travail est aussi chargé de recenser et d'étudier différentes options pour le développement d'un réseau régional de réseaux d'évaluation et d'information sur l'environnement et, dans le cadre de ce travail, de créer une plateforme sans exclusive permettant aux pays d'examiner l'intégration des questions environnementales, économiques et sociales dans l'optique de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Système de comptabilité économique et environnementale, de l'économie verte et d'autres domaines d'activité connexes. En outre, le Groupe de travail devait mener jusqu'en 2020 un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de

¹ Voir ECE/CEP/2020/2, par. 38 c).

² Voir les conclusions établies par la présidence à l'issue de la 114^e réunion du Comité exécutif (EXCOM/CONCLU/114, par. 12). Disponible à l'adresse <https://unece.org/115th-excom-meeting-5-march-2021>.



l'environnement et la rationalisation des rapports périodiques sur l'état de l'environnement et apporter aux pays de la CEE une aide pour le renforcement des capacités face à des problèmes précis de suivi et d'évaluation de l'état de l'environnement³.

4. La vingt-troisième session du Groupe de travail s'est tenue à Genève selon des modalités hybrides le 4 mai 2021 et entièrement en ligne le 5 mai 2021⁴.

B. Participation

5. Des experts de l'environnement et des statisticiens des pays suivants ont participé à la réunion : Albanie, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Tadjikistan et Ukraine.

6. Des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement, de la Commission européenne, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont également participé à la réunion.

7. De plus, des représentants de l'Institut pour une innovation durable (Fédération de Russie), de Zoï Environment Network et de l'Institut ukrainien de recherche scientifique sur les problèmes écologiques ont pris part à la réunion.

C. Questions de procédure

8. La Présidente sortante du Groupe de travail, Katerina Nikolovska (Macédoine du Nord), a ouvert la vingt-troisième session du Groupe de travail.

9. La Présidente sortante a informé les membres du Groupe de travail des procédures spéciales adoptées par le Comité exécutif de la CEE concernant la prise de décisions pour les réunions officielles avec participation à distance⁵, qui s'appliquaient à la réunion du Groupe de travail. Elle a expliqué que les décisions du Groupe de travail seraient, en conséquence, considérées comme ayant été adoptées *ad referendum*, c'est-à-dire qu'elles devraient être approuvées par les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Cette approbation serait sollicitée selon une procédure tacite qui prendrait fin le 13 mai 2021, date à laquelle le secrétariat informerait les membres du Groupe de travail des objections éventuelles.

II. Adoption de l'ordre du jour

10. La Présidente sortante du Groupe de travail a présenté l'ordre du jour de la session du Groupe de travail (document ECE/CEP/AC.10/2021/1/Rev.1) et invité les membres du Groupe de travail à faire des observations.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

11. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de sa vingt-troisième session (ECE/CEP/AC.10/2021/1/Rev.1).

³ Voir ECE/CEP/AC.10/2021/4, annexe, par. 3.

⁴ Les documents de séance, de même que d'autres informations, y compris les documents informels et les présentations, peuvent être consultés sur la page Web de la session, à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/twenty-third-session-working-group-environmental-monitoring-and>.

⁵ Voir ECE/EX/2020/L.12, par. 3, consultable à l'adresse https://unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/EXCOM_111_05_Oct/ECE_EX_2020_L.12-2013121F.pdf.

III. Élection du Président et des Vice-Présidents

12. La Présidente et les Vice-Présidents en poste exécutant déjà leur second mandat, ils ne pouvaient pas se présenter à nouveau. Les membres du Groupe de travail ont donc été invités à soumettre leurs candidatures au secrétariat avant la session, tout en gardant à l'esprit qu'un équilibre régional entre les candidatures devrait être respecté conformément au mandat du Groupe de travail⁶.

13. Le secrétariat a fait un tour d'horizon des candidatures déjà annoncées aux postes de Président(e) et de Vice-Président(e) du Groupe de travail, après quoi les membres ont été invités à proposer des candidatures supplémentaires éventuelles. Le Groupe de travail a ensuite été invité à élire les nouveaux titulaires de ces postes.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

14. Le Groupe de travail a élu Maia Javakhishvili (Géorgie) à la présidence et M^{me} Nikolovska (Macédoine du Nord) et Johannes Mayer (Autriche) à la vice-présidence pour une période de deux ans au maximum.

IV. Adoption du rapport de la vingt-deuxième session

15. Le secrétariat a résumé les résultats de la vingt-deuxième session du Groupe de travail (tenue à Genève le 27 octobre 2020) tels qu'ils figurent dans le rapport de cette session (ECE/CEP/AC.10/2020/2) et informé le Groupe de travail de l'état d'avancement de l'application des décisions qui y avaient été prises et des recommandations qui y avaient été formulées, ainsi que de l'examen de ses activités par le Comité des politiques de l'environnement à sa vingt-sixième session.

16. Le secrétariat a invité le Groupe de travail à adopter le rapport.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

17. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa vingt-deuxième session (ECE/CEP/AC.10/2020/2) et pris note des informations fournies par le secrétariat sur l'état d'avancement de l'application des décisions et recommandations qu'il avait adoptées à cette session.

V. Mise en œuvre du mandat

18. Le mandat du Groupe de travail prévoit l'établissement d'un calendrier annuel d'activités et de réalisations⁷.

19. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail que le Comité des politiques de l'environnement avait pris note à sa vingt-sixième session du calendrier d'activités modifié du Groupe de travail pour 2021⁸.

20. Le secrétariat a présenté un projet de calendrier des activités pour 2022 (ECE/CEP/AC.10/2021/3), qui avait été communiqué au Groupe de travail avant la session. Aucune modification n'ayant été demandée par les membres, le Groupe de travail a été invité à approuver le projet de calendrier des activités pour 2022.

21. Le secrétariat a informé le Groupe de travail de la décision du Comité des politiques de l'environnement de prolonger son mandat jusqu'à la mi-2023, comme le Groupe de travail

⁶ Voir ECE/CEP/AC.10/2021/4, annexe, par. 12.

⁷ Ibid., par. 5.

⁸ Voir ECE/CEP/2020/2, par. 38 b).

le lui avait demandé⁹, et de l'approbation de cette décision par le Comité exécutif de la CEE à sa 114^e réunion (Genève, 12 février 2021)¹⁰.

22. Le secrétariat a communiqué des renseignements informels sur les ressources financières disponibles à l'appui des réunions du Groupe de travail et des autres activités du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de la CEE.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

23. Le Groupe de travail :

- a) A adopté le calendrier des activités pour 2022 (ECE/CEP/AC.10/2021/3) ;
- b) A pris note des ressources financières allouées à la mise en œuvre des activités dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement ;
- c) A remercié les pays qui avaient appuyé financièrement l'évaluation paneuropéenne de l'environnement (Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Norvège, Serbie et Suisse) et la Fédération de Russie pour son appui à la tenue de la présente session ;
- d) A demandé aux membres et au secrétariat de poursuivre leurs activités de mobilisation de fonds afin de permettre que soient menées à bien toutes les activités prévues pour 2021-2022, y compris la préparation de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement et la tenue des prochaines sessions de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et indicateurs de l'état de l'environnement et du Groupe de travail.

VI. Établissement de rapports sur le Système de partage d'informations sur l'environnement à l'appui d'une procédure d'évaluation périodique de l'environnement

24. En application de son mandat, le Groupe de travail a été chargé d'évaluer périodiquement les progrès accomplis par les pays de la CEE dans l'établissement et la mise en œuvre du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) au regard des objectifs et des indicateurs de résultats concernant ce système adoptés par le Comité, et de remettre à celui-ci un rapport à mi-parcours et un rapport final sur l'établissement et la mise en œuvre du SEIS avant 2021¹¹.

25. À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité a invité le Groupe de travail à superviser l'élaboration du rapport sur l'examen final de l'établissement du Système en Europe et en Asie centrale, qu'il devait examiner en vue de le soumettre pour information à la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Il a également engagé tous les États membres d'Europe et d'Asie centrale à rendre compte de leurs progrès dans l'établissement du Système à l'aide de l'outil de notification en ligne développé à cet effet¹².

26. À sa vingt-deuxième session, le Groupe de travail a adopté l'ébauche révisée du rapport sur l'examen final élaborée par le secrétariat (ECE/CEP/AC.10/2020/5/Rev.1) et demandé à tous les États membres de lui soumettre leur auto-évaluation au plus tard le 15 décembre 2020 à l'aide de l'outil de notification en ligne du SEIS. Le Groupe de travail a également demandé au secrétariat d'établir pour sa prochaine session une version révisée du document ECE/CEP/AC.10/2020/7 sur la base des auto-évaluations supplémentaires soumises par les États membres¹³.

⁹ Voir ECE/CEP/AC.10/2020/2, par. 20 g).

¹⁰ Voir les conclusions de la présidence de la 114^e réunion du Comité exécutif (EXCOM/CONCLU/114, par. 12).

¹¹ Voir ECE/CEP/AC.10/2021/4, annexe, par. 3 a) iii) et v).

¹² Voir ECE/CEP/2019/15, par. 37 i) et j).

¹³ Voir ECE/CEP/AC.10/2020/2, par. 29 a), b) et d).

27. Le Comité des politiques de l'environnement, à sa vingt-sixième session, a engagé tous les États membres à soumettre leurs auto-évaluations pour le 15 décembre 2020 au plus tard¹⁴.

28. Le secrétariat a ensuite présenté, à la présente session, son rapport sur l'examen final de l'établissement du SEIS en Europe et en Asie centrale (ECE/CEP/AC.10/2021/6).

29. Les membres du Groupe de travail ont été informés qu'aucune observation sur le rapport n'avait été soumise avant la vingt-troisième session. Ils ont été invités à réfléchir aux résultats du cycle de présentation de rapports qui venait de s'achever et à l'avenir de l'utilisation du Système, compte tenu du fait que les principes qui sous-tendent le SEIS conservaient toute leur pertinence.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

30. Le Groupe de travail :

a) A adopté le rapport sur l'examen final de l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement en Europe et en Asie centrale (ECE/CEP/AC.10/2021/6).

b) A proposé de continuer à utiliser l'outil de notification et le cadre d'évaluation du Système de partage d'informations sur l'environnement pour les prochains examens pour certains indicateurs et à l'appui des évaluations paneuropéennes de l'état de l'environnement ;

c) A demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement des résultats de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

VII. Évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement étayée par le Système de partage d'informations sur l'environnement

31. Le Groupe de travail avait été chargé de mener un processus de consultation sur l'évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement¹⁵ pour examen par le Comité des politiques de l'environnement dans la perspective de la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».

32. À sa vingt et unième session (Genève, 6 et 7 mai 2019), le Groupe de travail avait examiné l'avant-projet révisé pour la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2019/6) et recommandé que l'option 2, à savoir une évaluation thématique et fondée sur des indicateurs, serve de base à l'élaboration d'une proposition détaillée pour l'évaluation paneuropéenne¹⁶.

33. À sa vingt-cinquième session, le Comité avait salué les informations communiquées par le secrétariat et par un représentant du PNUE au sujet de la prochaine évaluation paneuropéenne périodique de l'environnement ; retenu pour celle-ci l'option 3 parmi celles proposées dans le document ECE/CEP/AC.10/2019/6, sous réserve que des ressources suffisantes soient disponibles ; prié le secrétariat et le PNUE de procéder, en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, à une évaluation thématique limitée fondée sur des indicateurs, et d'informer régulièrement le bureau des progrès réalisés ; et encouragé tous les États membres à assurer le financement nécessaire à la préparation de cette évaluation¹⁷.

¹⁴ Voir ECE/CEP/2020/2 (version préliminaire non éditée), par. 38 e).

¹⁵ Voir ECE/CEP/AC.10/2021/4, annexe, par. 2 b).

¹⁶ Voir ECE/CEP/AC.10/2019/2, par. 37.

¹⁷ Voir ECE/CEP/2019/15, par. 37 k) i) à iii).

34. À sa vingt-deuxième session, le Groupe de travail avait approuvé l'avant-projet final pour la prochaine évaluation paneuropéenne présenté dans le document ECE/CEP/AC.10/2020/6/Rev.1, tout en notant qu'il ne serait peut-être pas possible de traiter toutes les questions relatives à l'environnement énumérées, que les thèmes devaient être traités de façon intégrée et que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) devait être prise en compte¹⁸ ;

35. À sa vingt-sixième session, le Comité des politiques de l'environnement avait remercié les États membres qui avaient fourni des contributions financières afin d'appuyer la préparation de la prochaine évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement, encouragé les États membres à fournir un appui supplémentaire en matière de compétences et de financement, et demandé au secrétariat de continuer à tenir le Bureau informé des progrès accomplis¹⁹.

36. Le secrétariat a fait un bref exposé sur les faits nouveaux concernant l'évaluation, notamment sur les parties achevées et les prochaines étapes, et a invité à nouveau les participants à trouver des partenaires, des institutions et des experts susceptibles de contribuer à l'élaboration et à l'examen de tel ou tel chapitre de la prochaine évaluation paneuropéenne.

37. Des consultants recrutés par la CEE ont ensuite présenté une sélection d'indicateurs préliminaires et des constatations initiales concernant les parties suivantes :

a) Chapitre III (État de l'environnement et tendances), sections thématiques :

i) A. Pollution de l'air et appauvrissement de la couche d'ozone ;

ii) B. Changements climatiques ;

iii) D. Eaux littorales, écosystèmes marins et océans ;

iv) F. Terres et sols ;

b) Chapitre IV (Thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »), section thématique B : Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable.

38. De plus, le Groupe de travail a été invité à chercher et trouver des partenaires, des institutions et des experts susceptibles de contribuer à l'élaboration et à l'examen de tel ou tel chapitre de la prochaine évaluation paneuropéenne, à repérer les études de cas et indicateurs pertinents, et à déterminer les prochaines étapes, y compris les moyens de mobiliser des ressources financières et matérielles supplémentaires pour l'évaluation.

Décisions et recommandations du Groupe de travail

39. Le Groupe de travail :

a) A pris note avec satisfaction du projet d'éléments pour la prochaine évaluation paneuropéenne de l'état de l'environnement (ECE/CEP/AC.10/2021/5) ;

b) A pris note des progrès accomplis, du calendrier et des prochaines étapes de l'évaluation ;

c) A accueilli avec satisfaction la présentation des sections thématiques de l'évaluation par leurs auteurs ;

d) A demandé aux auteurs des sections thématiques de l'évaluation de prendre en compte les observations des membres du Groupe de travail et de mettre un accent particulier sur les conclusions pertinentes pour l'élaboration de politiques ;

e) A encouragé les États membres à appuyer la préparation de l'évaluation par de nouvelles contributions financières ;

¹⁸ Voir ECE/CEP/AC.10/2020/2, par. 38 a).

¹⁹ Voir ECE/CEP/2020/2 (version préliminaire non éditée), par. 38 f).

f) A demandé au secrétariat d'informer le Comité des politiques de l'environnement et son Bureau des résultats de l'examen de ce point de l'ordre du jour ;

g) A également demandé au secrétariat d'associer l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et indicateurs sur l'état de l'environnement à l'examen des progrès accomplis et à la validation des projets d'éléments de l'évaluation ;

h) A en outre demandé au secrétariat de faire le point sur l'état d'avancement des préparatifs pour l'évaluation à sa prochaine session, afin que le feu vert définitif puisse être donné.

VIII. Mise en commun et intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

40. Le secrétariat a fait savoir au Groupe de travail qu'aucune observation ni aucun retour d'expérience n'avait été reçu des États membres en ce qui concerne les questions abordées à la session précédente s'agissant des moyens de promouvoir la mise en commun et l'intégration des données économiques, sociales et environnementales dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

41. Le secrétariat et des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement et du PNUE ont ensuite fait un tour d'horizon des manifestations et initiatives régionales présentes et à venir en matière de protection de l'environnement soutenues en 2021 par les organisations régionales et internationales et présentant un intérêt pour le Groupe de travail. Les manifestations suivantes ont notamment été présentées : le Forum régional pour le développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (Genève et en ligne, 10-18 mars 2021) ; la septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et la quatrième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, leur débat conjoint de haut niveau et les réunions connexes (Genève, 18-22 octobre 2021) ; la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Genève, 29 septembre-1^{er} octobre 2021) ; la dix-huitième session de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement (Genève, 18 et 19 octobre 2021) ; la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Kunming (Chine), 11-24 octobre 2021) ; et la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 31 octobre-12 novembre 2021).

42. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a fait référence à la nouvelle stratégie pour 2021-2030 que l'Agence et le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet) avaient adopté (Stratégie AEE-Eionet) et à son exécution conjointement avec Eionet et les pays coopérants. Il a également indiqué que l'Agence contribuerait aux manifestations organisées par la CEE et mondiales qui avaient été citées.

43. Un représentant du PNUE a décrit différentes initiatives et mis l'accent sur plusieurs rapports produits, tels que celui intitulé « Measuring progress: Environment and the SDGs » (« Mesurer les progrès : l'environnement et les ODD »)²⁰, le rapport final sur les enseignements tirés du projet relatif au Système de partage d'informations sur l'environnement en Asie centrale et le projet de rapport sur les actions en faveur de la qualité de l'air menées en Europe et en Asie centrale. Les membres du Groupe de travail ont été invités à formuler des observations.

44. En outre, les organisations internationales et régionales ont été invitées à rendre compte brièvement des projets financés par des ressources extrabudgétaires qui se

²⁰ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Convention sur la diversité biologique (Nairobi, PNUE, 2021)

rapportaient aux activités du Groupe de travail. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a présenté la stratégie de l'Agence pour la période allant jusqu'à 2030, exposé qui a été suivi d'une présentation d'un représentant du PNUE consacré aux résultats de la première partie de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (tenue en ligne les 22 et 23 février 2021) et d'une présentation du représentant de l'OCDE consacrée aux activités pertinentes réalisées dans le cadre du Programme « EU4Environment » de l'Union européenne. Des représentants du PNUE, de l'Agence autrichienne de l'environnement et de la CEE ont en outre présenté un exposé conjoint sur l'état de la mise en œuvre d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement portant sur l'amélioration de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans l'Europe du Sud-Est, en Asie centrale et dans le Caucase, après quoi le représentant de la Division de statistique de la CEE a fait le point sur l'état d'avancement de la révision des Directives de la CEE pour l'application des indicateurs environnementaux.

45. Au titre du présent point de l'ordre du jour, plusieurs exposés ont été consacrés aux nouvelles technologies, aux mégadonnées, à l'intelligence artificielle et aux moyens d'observation de la terre employés dans divers projets exécutés par des organisations internationales et régionales afin de faire un usage optimal des données, des technologies et des outils numériques en complément, voire à la place, des pratiques établies en matière de surveillance et des sources d'information traditionnelles. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement a présenté un nouveau projet relatif à l'intégration des principes de partage et de gestion des données GEOSS en soutien à l'environnement en Europe. Cet exposé a été suivi d'une présentation d'un représentant du PNUE consacrée à un nouveau projet relatif à l'utilisation de données géospatiales en Asie centrale pour rendre compte de la mise en œuvre des objectifs de développement durable 6 et 15 (eau potable et assainissement pour tous et vie sur terre).

46. Le Groupe de travail a ensuite été invité à :

a) Examiner comment les travaux sur les renseignements, les données et les indicateurs relatifs à l'environnement, notamment à l'économie verte et à l'économie circulaire, pouvaient contribuer à l'élaboration de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement et à d'autres activités intéressant le Groupe de travail.

b) Se pencher sur les thèmes à examiner à la vingt-quatrième session du Groupe de travail (Genève, avril 2022).

47. Les représentants de l'Autriche et de l'Agence européenne pour l'environnement ont fait un certain nombre de propositions visant notamment à ce que le Groupe de travail examine de manière plus approfondie les aspects du tourisme durable et de l'économie circulaire (Autriche) et renforce les activités relatives à la transition numérique, notamment en ce qui concerne l'accessibilité de l'information relative à l'environnement et l'échange de données d'expérience, ce qui serait conforme à la nouvelle stratégie de l'Agence et permettrait de répondre à l'augmentation des besoins d'outils numériques engendrée par la pandémie (Agence européenne de l'environnement). Le secrétariat a proposé d'inclure aux futures activités le deuxième thème retenu pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui sera « Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables ».

48. Après les exposés et les débats, le Groupe de travail a adopté les conclusions et recommandations énoncées ci-après.

Conclusions et recommandations du Groupe de travail

49. Le Groupe de travail :

a) A pris note des informations concernant les manifestations régionales à venir et les initiatives soutenues en 2021 par les organisations internationales et régionales qui se rapportaient aux activités du Groupe de travail ;

b) A invité les représentants des organisations régionales et internationales à le tenir régulièrement informé des manifestations à venir et des initiatives présentant un intérêt pour lui ;

c) A pris note des propositions concernant la façon dont les travaux sur les renseignements, les données et les indicateurs relatifs à l'environnement pouvaient davantage contribuer à l'élaboration de l'évaluation paneuropéenne de l'environnement et à d'autres activités intéressant ses travaux ;

d) A pris note des propositions concernant les thèmes de la vingt-quatrième session du Groupe de travail.

IX. Progrès de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, notamment des mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires nationaux

50. Les membres du Groupe de travail, en particulier ceux qui représentaient les pays du Caucase, de l'Asie centrale, de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, ont été invités à rendre compte des principales mesures prises au niveau national pour renforcer la surveillance et l'évaluation de l'environnement depuis la vingt-deuxième session du Groupe de travail, notamment en ce qui concerne les mécanismes et infrastructures institutionnels et réglementaires, ainsi qu'à décrire les efforts à entreprendre et les difficultés restant à résoudre pour promouvoir le passage au numérique de l'information relative à l'environnement. Le secrétariat avait distribué un modèle aux États membres avant la réunion.

51. Les représentants de l'Arménie, du Bélarus, de la Croatie, de la Géorgie, du Kazakhstan, de la Macédoine du Nord, de la République de Moldova et du Turkménistan ont rendu compte des progrès accomplis depuis la vingt-deuxième session du Groupe de travail dans la surveillance et l'évaluation de l'environnement, ainsi que des mesures prises afin de promouvoir le passage au numérique.

X. Questions diverses

52. La Présidente nouvellement élue a invité le Groupe de travail à s'interroger sur la pertinence de la dématérialisation et de la transition numérique pour les États membres dans le domaine de l'environnement et sur la façon dont le Groupe de travail et les partenaires internationaux pourraient soutenir les efforts des pays. Les membres du Groupe de travail ont par ailleurs été invités à se saisir de la question aux prochaines réunions.

53. La nouvelle Présidente élue a brièvement résumé avec l'aide du secrétariat les conclusions et recommandations du Groupe de travail et fait savoir aux participants que le secrétariat établirait la version finale du rapport de la session et la liste des participants et les distribuerait au Groupe de travail après la clôture des travaux. Ces documents seraient affichés sur le site Web de la session.

54. Le Groupe de travail a noté que sa prochaine session se tiendrait en principe à Genève, les 11 et 12 avril 2022.

55. La Présidente nouvellement élue a ensuite invité le Groupe de travail à participer à l'évaluation de la réunion.

56. Le Groupe de travail a approuvé les décisions prises *ad referendum* concernant les points 1 à 6 de l'ordre du jour durant la partie hybride de sa vingt-troisième session et accueilli avec satisfaction un résumé des conclusions, décisions et recommandations adoptées sur l'ensemble de sa vingt-troisième session.

XI. Clôture de la session

57. La Présidente nouvellement élue a prononcé la clôture de la session.
